

**ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**LA ROUTE DEPARTEMENTALE D56
au territoire de la commune de ETRUN
Limitation de vitesse à 50km/h
Section hors agglomération**

Le Président du Conseil départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation des routes modifié par des arrêtés subséquents,

Considérant l'implantation de glissières pour la sécurisation de la Chapelle située aux abords du giratoire formé par les routes départementales 939 et 56 sur la commune d'ETRUN, et le manque de visibilité à l'approche de ce giratoire, il y a lieu de prendre des mesures de réglementation de la circulation sur la section hors agglomération entre le giratoire de la D939 et la route départementale D56 au PR 4+303, afin de prévenir tout risque d'accidents,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois,

..... **ARRETE**

ARTICLE 1 : A compter de la date de publication du présent arrêté, il sera instauré une limitation de vitesse à 50km/h sur la route départementale D56 dans les deux sens de circulation, entre le giratoire avec la D939 et le PR4+303, sur le territoire de la commune de ETRUN.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et aux frais du Département du Pas-de-Calais.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet du département du Pas-de-Calais.

Arras, le 11 février 2025
Pour le Président du Conseil départemental

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Fabrice GAWEL', written over a faint grid background.

Signé électroniquement par
Fabrice GAWEL, par délégation de Matthieu
BIELFELD
DIRECTEUR ADJOINT